

COMMUNE DE CHARVONNEX

585 route du Chef-lieu

74370

HAUTE-SAVOIE

Folio n° 2011/



Le Maire, Jean-François GIMBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 04/2011

**Objet : interdiction de la circulation route des Charres
pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes**

LE MAIRE

VU le Code de la Voirie Routière, article L.131-3 ;

VU le Code de la Route, article R.411-8 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer, dans un but de sécurité publique et étant donné la viabilité de la route des Charres (route étroite, sinueuse et pentue), la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes ;

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation sur la route communale des Charres est interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, depuis le rond-point de Doucy jusqu'à la limite avec la Commune de Villy-le-Pelloux.

ARTICLE 2

Les véhicules auxquels s'applique cette interdiction emprunteront un autre itinéraire par la Commune de Groisy et la route de Lécy.

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire sera mise en place à la charge de la Commune.

Fait à Charvonnex, le 22 mars 2011

Le Maire



Jean-François GIMBERT

Affiché le 24 MARS 2011

Transmis en Préfecture le 25 MAR. 2011

Certifié exécutoire le 25 MAR. 2011

Le Maire, Jean-François GIMBERT

